

porté la question devant la Législature.

La lutte a été chaude, car les catholiques, aussi bien que les libéraux, comprenaient toute la gravité des conséquences qui en devaient nécessairement découler. L'attaque a été conduite avec ardeur, mais la défense ne l'a pas été moins; et, finalement, la liberté des catholiques et leur droit exclusif sur leurs cimetières ont été proclamés par un vote de 58 voix contre 39. Désormais, les cimetières catholiques ne seront plus forcés de recevoir les corps de ceux qui se sont volontairement exclus de l'Eglise ou qui en ont été séparés, et qui sont morts sans s'être réconciliés avec elle. Cette victoire est une de celles qui réjouissent le plus le cœur d'un catholique, car c'est la victoire du bien sur le mal.

Tout pour l'impiété, pour ceux qui sont les ennemis déclarés de la Religion et la persécution, toujours la persécution, pour les catholiques fidèles. Voilà les tendances incessantes de certains gouvernements livrés aux mains des fanatiques. Tous les pays persécuteurs nous en offrent des exemples journaliers.

Le Nouveau Brunswick ne fait pas exception à la règle que nous venons de poser. Pour satisfaire son fanatisme et sa haine invétérée contre tout ce qui porte le nom de catholique, le gouvernement de cette province a fabriqué l'engin diabolique appelé l'Acte des Ecoles de 1871, et l'on sait comment cet engin a fonctionné depuis sa construction.

Mais une iniquité en appelle nécessairement une autre. Ce n'était pas assez de chasser les enfants catholiques des Ecoles publiques et de forcer les parents à contribuer au soutien des Ecoles protestantes, il fallait encore songer à augmenter la force des impies.

C'est le but que s'est proposé la Législature du Nouveau-Brunswick; et, dans ce but, elle vient d'adopter la seconde lecture d'un bill incorporant les loges orangistes. En outre, elle fait un appel chaleureux aux Ecossais protestants qui voudraient s'établir dans cette Province, leur offre les plus grands avantages et s'engage même à défricher une partie des lots qu'ils choisiront. Evidemment elle veut noyer l'élément catholique et l'écraser sous la force du nombre.

La Protection

De tous côtés on ne parle que protection, les manufacturiers de la Province d'Ontario réunis à Toronto au nombre d'environ 200, tous à l'unanimité ont adopté une résolution demandant la protection pour les articles sortant de leurs manufactures. La Chambre de Commerce de la Puissance s'est aussi assemblée à Ottawa, le 24 février dernier et la question de la Protection a été fortement agitée.

Parmi les diverses résolutions amenées devant la Chambre de Commerce en faveur de la protection, nous devons citer les suivantes: M. MacPherson propose: "Qu'un droit de 15 par 100 est juste et raisonnable; qu'aucun dérangement du tarif actuel n'est désirable; mais que si une révision avait lieu, il conviendrait de donner une attention particulière aux intérêts de l'Agriculture."

M. Gillespie propose ensuite en amendement qu'il est nécessaire que le tarif soit de 20 par cent au lieu de 15 par 100.

Puis le major Walker propose un contre amendement reconnaissant que le taux de 15 par 100 est suffisant et que s'il devenait nécessaire d'augmenter le revenu public, l'élévation des droits devrait porter sur les articles de luxe.

Enfin, après une longue discussion dans laquelle presque tous les orateurs se prononcèrent fortement en faveur d'une protection plus élevée, la motion suivante fut adoptée sur une division de 42 voix contre 12:

Proposé par M. White: "Que par suite des grandes obligations assumées par la Puissance et du fait que durant le premier semestre de l'année fiscale courante, les dépenses ont excédé considérablement le revenu, il est probable que quelque révision du tarif sera nécessaire à la prochaine session du Parlement Canadien. Il soit résolu que dans l'opinion de cette chambre le principe des intérêts manufacturiers soit la base de cette révision du tarif, en tant qu'il serait d'accord avec les besoins du commerce et ceux du revenu public."

Ainsi, le commerce et les manufactures demandent presque à l'unanimité la Protection. On veut partout protéger nos articles manufacturés contre la concurrence étrangère. Seule l'agriculture, cette grande manufacture, la plus importante de toutes, reste dans la plus inconcevable apathie. Il a fallu même qu'un commerçant prît ses intérêts en mains sans quoi ils auraient été totalement oubliés.

Nous avons fait tout en notre pouvoir pour attirer l'attention des cultivateurs à cet égard. Peine inutile, on s'est bouché les yeux pour ne pas voir, et on s'est fermé les oreilles pour ne pas entendre. Un mouvement, sous forme de pétitions à la Législature et demandant la protection, a commencé à Ste. Thérèse, l'apathie des intéressés a tué ce mouvement. C'est à peine si deux paroisses ont répondu à l'appel de Ste. Thérèse. Et nous sommes là, les bras croisés, attendant que les autres, ceux qui n'ont aucun intérêt dans l'agriculture, fassent nos affaires.

C'est vraiment le plus étrange spectacle qu'il soit donné à l'homme de contempler. Une population considérable, comptant pour les sept huitièmes de la population, totale n'a pas seulement la force de faire accepter le moindre de ses désirs ni de faire reconnaître le moindre de ses besoins.

Voilà la conséquence inévitable du manque d'union, les cultivateurs sont nombreux; mais ils sont apathiques et ils ne sont pas unis. Unissons-nous donc, faisons donc voir notre force, sachons exposer nos besoins et travaillons à les satisfaire.

Les assemblées de manufacturiers et de commerçants ne peuvent nous être hostiles; mais elles ne travaillent en faveur de l'agriculture qu'en autant que leurs intérêts particuliers les leur demandent et leur action ne peut toujours nous être qu'indirectement favorable.

Il faut donc voir nous-mêmes à nos propres intérêts et pour cela, il faut l'union, des clubs agricoles, des cercles agricoles, des conventions agricoles.

Un nouveau moyen d'enseignement agricole

Nous ne laissons pas perdre une seule occasion de nous occuper de l'enseignement agricole, car nous sommes toujours entièrement convaincu que ce moyen contribuera pour une large part à l'amélioration des cultures, généralement on ne fait bien que ce que l'on sait parfaitement bien. C'est là un adage auquel il n'est pas nécessaire de donner du développement pour le faire entrer dans le cadre des vérités incontestables. Que l'on instruise l'habitant des campagnes, qu'on lui donne les notions nécessaires à l'exercice de sa profession, on verra l'agriculture fleurir dans toutes ses parties: l'émigration cessera, le capital se formera, le bétail s'améliorera, les engrais seront fabriqués avec plus de soin, l'outillage se perfectionnera, les labours auront lieu dans de meilleures conditions, les récoltes seront plus abondantes, la richesse se développera, et, de ces améliorations dues à l'enseignement, découleront ces bienfaits qui se répandront sur tout le territoire. Il n'est pas possible d'avoir à ce sujet le plus léger doute, à moins d'y mettre de la mauvaise volonté.

M. Victor Chatel est un infatigable pionnier de l'enseignement agricole dans toutes ses formes les plus variées. Cet intelligent